

Délibération du 3 juillet 2026

délibération **N°2026-39 C**

objet **Autorisation de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives**

- Date de convocation : le vendredi 27 juin 2026
- Date de publication : le 10 juillet 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 juin 2026 s'est réuni le 3 juillet 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Jean-Marc DRIVET, Président de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 26, Nombre de votants : 32

POUVOIR DE VOTE : 6

Jean-Louis SILVESTRE	donne pouvoir à	Christian VIBERT
Mathieu LECLERCQ	donne pouvoir à	Jean Claude GIRARD
Claude COUX	donne pouvoir à	Arnold CAUTERMAN
Christian BERTHOMIER	donne pouvoir à	Arthur BOIX NEVEU
Jacky DEMONNAZ	donne pouvoir à	Joël CECILLE
Eric DELHOMMEAU	donne pouvoir à	Isabelle JUNET

EXCUSES : 14

ANCRENAZ Damien
BATAILLER Michel
BERTHOMIER Christian
CHASSOT Aloïs
COUX Claude
CHANIAC Yohann
DELHOMMEAU Eric
DEMONNAZ Jacky
FRONT Bernard
GONTARD Annie
LECLERCQ Mathieu
MEYNIER Florence
SILVESTRE Jean-Louis
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 1

LEOUTRE Jean-Marc

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 24

BOIRON Laurence
BOIX NEVEU Arthur
BRUNIER Thierry
BURLET Daniel
CAUTERMAN Arnold
CECILLE Joël
CHEMIN François
DERIPPE Christophe
DRIVET Jean-Marc
DUNAND Marie
GIRARD Jean-Claude
FAUGE Alexandre
GRILLAUD Laurent
GIRARD Marc
JACOB Christian
JUNET Isabelle
GAUDIN François
SIBUET - BECQUET Jean-Claude
PERDRISSET Muriel
PASTEL Cathy
RANCUREL Marie France
ROGNARD Olivier
SOULIE Jean-Marc
VIBERT Christian

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

ROTA Grégory
GRANIER Serge

Délibération du 3 juillet 2026

délibération **N°2026-39 C**

objet **Autorisation de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives**

Jean-Marc DRIVET, Président, expose que la Ville de Chambéry est propriétaire d'une station de carburant située au Centre Technique Municipal (CTM). Cet équipement est équipé par plusieurs entités publiques dont Savoie Déchets pour l'approvisionnement en carburant de véhicules légers et utilitaires à carburation thermique.

Les actuels marchés de fournitures de carburants et combustibles, conclus sur la base d'un groupement de commande dont la Ville est coordonnatrice, arrivent à échéance en décembre 2026 et doivent être renouvelés afin d'assurer la continuité d'approvisionnement.

Savoie Déchets a manifesté son intérêt de poursuivre la démarche d'un achat groupé avec les autres membres du groupement (Grand Chambéry, le CCAS de Chambéry, la SEM PFCCA, la ville d'Aillon-le-Jeune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours). En conséquence, un nouveau groupement de commandes doit être constitué afin d'initier une nouvelle consultation pour l'achat de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives.

Dans le cadre de ce groupement de commande, la Ville de Chambéry désignée coordonnatrice, aura la charge de l'organisation de la consultation, de la sélection des offres, de la signature et de la notification des accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La consultation à lancer sera initiée sur la base d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande, alloti, mono-attributaire avec maximum exprimé en volume pour les lots 1 et 2 et en valeur pour le lot 3.

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes, les besoins à satisfaire pour Savoie Déchets concernent uniquement les lots 1 et 3.

Lots	Intitulé du lot	Part de Savoie Déchets
Lot 1	Fourniture de carburants gazole, essence, GNR livrés à la cuve	2 000 litres par an
Lot 2	Fourniture d'AD Blue livré à la cuve	
Lot 3	Fourniture de carburants et essences par cartes accréditives	10 000 € HT / an

La durée de ces contrats est fixée à un an. Ils sont reconductibles 3 fois pour une même durée d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Exécution des accords-cadres pour les lots 1 et 3 destinés aux besoins de Savoie Déchets

La Ville de Chambéry gère l'approvisionnement des cuves de la station du centre technique municipal, elle est à ce titre en charge de l'exécution technique du lot 1 pour Savoie Déchets et les

autres membres du groupement venant s'approvisionner à cette station. Les titulaires des marchés concernés établiront pour Savoie Déchets une facture établie au réel, selon les données quantitatives de consommations telles que communiquées par les services de la Ville de Chambéry.

Pour le lot 3, Savoie Déchets, comme les autres membres du groupement, gèrera l'exécution en fonction de ses besoins et aura en charge le suivi du respect du maximum contractuel qui le concerne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Le comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;

Article 2 : décide de l'adhésion de Savoie Déchets au groupement de commandes pour la fourniture de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives;

Article 3 : autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement, à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération.

La secrétaire de séance
Laurence BOIRON



Le président
Jean-Marc DRIVET

